

TN-Túnez: Diseño y construcción de plantas depuradoras (BEI)

2012/S 147-244450

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N° 52/2012

L'Office National de l'Assainissement (O.N.AS) se propose de lancer un appel d'offres international pour la conception et la réalisation de la station d'épuration des villes de Tazarka, Somâa et Maâmoura dans le gouvernorat de Nabeul et les systèmes de transfert des eaux usées brutes et épurées, financé partiellement par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et ce dans le cadre du projet (ONAS IV).

Les prestations, objets du présent appel d'offres, portent sur la réalisation des études, conception, travaux de génie civil et de fourniture, montage et essais des équipements électromécaniques de la station d'épuration et les deux stations de pompage ainsi que la fourniture, transport et pose des conduites de transfert des eaux usées brutes et épurées.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes:

— Station d'épuration:

— Débit moyen journalier: 7400 m³/j

— Charge polluante: 3280 Kg DBO₅/j

— Procédé de traitement: Aération Prolongée avec dénitrification, déphosphoration, filtration et désinfection

— Stations de pompage Somâa SPS:

— Débit moyen journalier: 780 m³/j

— Débit de pointe horaire: 150 m³/h

— Stations de pompage Tazarka et Mâamoura SPT2:

— Débit moyen journalier: 6610 m³/j

— Débit de pointe horaire: 1050 m³/h

— Conduite de transfert des eaux brutes:

— Longueur: 6500 m

— Conduite de transfert des eaux épurées:

— Longueur: 3000 m

La participation à l'appel d'offres est ouvert à égalité, à toutes les personnes physiques ou morales capables de s'obliger qui présentent les garanties, notamment techniques et financières et les références techniques et financières nécessaires pour la bonne exécution des obligations qui seront faites, qui ne se trouvent pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire ou, pour les étrangers, dans une situation similaire prévue par la loi de leur pays.

Les prestations de fourniture, transport, montage et essais des équipements électromécaniques devront être confiées à une entreprise spécialisée.

Les prestations des travaux de génie civil peuvent être confiés à une entreprise tunisienne spécialisée dans les travaux de Génie civil, en groupement solidaire ou en sous-traitance au niveau de l'offre, avec l'entreprise chargée des prestations de fourniture, transport, montage et essais des équipements électromécaniques. L'entreprise tunisienne spécialisée dans les travaux de Génie civil doit présenter, au minimum, un agrément pour les travaux de voiries et réseaux divers VRD 0 catégorie 3 ou VRD 3 catégorie 4.

En cas de participation en groupement, le rôle de chef de file doit être confié à l'entreprise d'équipement.

Les entreprises ou les groupements d'entreprises intéressés peuvent prendre connaissance du dossier d'appel d'offres au siège de l'ONAS 32 rue Hedi Nourira-1001 Tunis, et le retirer (du lundi au vendredi) contre le paiement d'un montant de trois cent dinars (300 DT) non remboursable.

Une journée d'information aux entreprises aura lieu au département régional de l'ONAS à Nabeul, sis 78 Avenu Ali Belahouan Nabeul, le 04/09/2012 à partir du 8H30, suivie d'une visite des lieux du projet.

Les offres doivent être établies et présentées sous peine de nullité conformément aux conditions d'appel d'offres, et constituées comme suit: — L'offre technique

— Le cautionnement provisoire ou une garantie bancaire qui le remplace d'un montant total égal à cent cinquante mille dinars tunisiens (150 000,000 DT) ou quatre vingt mille euros (80 000,00 euros).

En cas de groupement, chaque membre du groupement peut proposer une caution séparée, toutefois le cumul des montants des cautions doit être à concurrence de 150 000,000 DT ou 80 000,00 Euros ainsi que les documents administratifs et justificatifs accompagnant l'offre, visés par les conditions d'appel d'offres

— L'offre financière.

Les petites et moyennes entreprises comme elles ont été définies par le décret 3158 du 18/12/2002 sont exemptes du présenter la caution provisoire.

L'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans deux enveloppes séparées fermées et scellées et en triples exemplaires (originale et deux copies). Ces deux enveloppes, le cautionnement provisoire, les documents administratifs et les justificatifs accompagnant l'offre, seront placées dans une troisième enveloppe fermée et scellée indiquant la référence de l'appel

d'offres sus indiquée.

Toute offre ne comportant pas la caution provisoire ou les documents justifiant l'exonération de présenter le cautionnement provisoire ou non conforme aux conditions sus -indiquées sera rejetée.

Les candidats resteront engagés par leurs offres 120 jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

Les plis contenant les offres (techniques et financières) doivent être envoyées obligatoirement au nom de Monsieur le Président Directeur Général de l'ONAS par la poste et recommandés ou par rapide poste ou remise directe contre un accusé de réception et parvenir au Bureau d'Ordre Central de l'ONAS, 32 rue Hédi Nouria, 1001, Tunis, au plus tard le 27/11/2012 à 10 H 00, délai de rigueur. Les candidats sont autorisés à remettre leurs offres le même jour de l'ouverture des plis. Le cachet du bureau d'ordre fait foi.

Toute offre parvenue après ce délai sera rejetée.

L'ouverture des plis techniques et financières sera effectuée en une seule séance publique au siège social de l'ONAS Bloc "B" soit le 27/11/2012 à 10 H 15.